



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

âge de départ à la retraite

Question au Gouvernement n° 1805

Texte de la question

ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE

M. le président. La parole est à Mme Jeanine Dubié.

Mme Jeanine Dubié. Ma question s'adresse à Mme la Ministre de la santé et des solidarités.

La semaine qui vient de s'écouler a vu une incroyable succession de prises de position contradictoires sur l'âge de départ à la retraite. Nous avons en effet appris que vous étiez favorable, tout comme M. le ministre des comptes publics, à un allongement de la durée de travail. Cela n'a pas manqué d'en surprendre plus d'un – à commencer par M. le Haut-commissaire à la réforme des retraites – dans la mesure où le Président de la République s'était engagé à maintenir l'âge de la retraite à soixante-deux ans.

La semaine dernière, M. le Premier ministre nous a dit être ouvert à l'idée que l'on travaille plus longtemps, afin de financer l'aide à la dépendance, mais sans vouloir inscrire cet allongement dans le cadre de la réforme en cours.

Comprenez qu'il nous est bien difficile de nous y retrouver.

Mais, au-delà même de la question de savoir si, oui ou non, l'âge de départ à la retraite sera relevé, il nous faut nous interroger sur la pertinence-même de cette question : dans le système à points vers lequel nous tendons, ce débat a-t-il encore un sens ?

En réalité, je n'en suis pas certaine, dans la mesure où nous ne savons pas encore comment les droits acquis seront convertis en points. Un ensemble d'interrogations demeureront sans réponse tant que cette question n'aura pas été tranchée.

Elle se pose d'autant plus pour les femmes, particulièrement touchées par les ruptures de carrière : y aura-t-il des points supplémentaires pour les compenser ?

Enfin, allons-nous vers un pilotage automatique, laissant peu de place aux partenaires sociaux, puisqu'il consisterait à appliquer une règle d'or visant à assurer un équilibre permanent des comptes ? Cela ferait du montant des pensions une variable d'ajustement, moyennant des changements de la valeur du point.

Tous ces sujets nous paraissent bien plus importants que le débat autour de l'âge de départ à la retraite. Pouvez-vous donc nous éclairer sur ce qu'envisage le Gouvernement ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, *ministre des solidarités et de la santé*. L'objectif de la réforme des retraites est clair : il s'agit de construire un système de retraites plus lisible, plus juste, qui donne les mêmes droits à tous, et qui prenne bien en compte les questions de solidarité que vous évoquez. C'est le mandat qui a été donné au Haut-commissaire Jean-Paul Delevoye. Comme l'a rappelé le Premier ministre la semaine dernière, et comme je l'ai moi-même rappelé dans cet hémicycle, le mandat n'a pas changé : il ne porte pas sur la question de l'âge minimal de départ à la retraite.

Dans le même temps, examinons les faits. L'allongement de l'espérance de vie est une réalité que nous devons regarder en face : il y a aujourd'hui, en France, 1,5 million de personnes de plus de quatre-vingt-cinq ans ; elles seront 5 millions en 2050.

Il s'agit là d'un changement démographique majeur, comme il y en a eu peu dans l'histoire des sociétés. Le vieillissement de la population représente un défi pour notre protection sociale et pour son financement, notamment pour notre système de santé, mais aussi pour notre système de prise en charge des personnes âgées dépendantes.

Il nous faudra déployer des moyens financiers considérables pour la prise en charge du grand âge et de la perte d'autonomie ; pour baisser le reste à charge des familles, pour améliorer les conditions de travail dans les EHPAD, et pour mieux tenir compte de la prise en charge à domicile. Ce sont là des objectifs que nous pouvons tous viser ensemble.

Nous avons pris un engagement : celui de débattre, en toute transparence, de la création d'un système universel de prise en charge des retraites, sans remettre en cause l'âge légal de départ, et de l'accompagnement de la perte d'autonomie, en nous interrogeant, le cas échéant, sur une forme d'augmentation du temps travaillé.

Données clés

Auteur : [Mme Jeanine Dubié](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1805

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 mars 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [27 mars 2019](#)